# 2ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 20/03/2025

Page: 1/4

Date: 25/02/2025

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e) de Madame SOLLIER et Madame BIODORE, Conseillères En présence de Monsieur SABATIER, Rapporteur public Madame LUBINO, Greffier

### 10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2400074	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société BEST BETON demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-080 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende administrative de 20.000 euros pour exploitation illicite de la carrière située au lieu dit de "Espérance" à Saint-Martin	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BEST BETON	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
02)	DOSSIER N° 2400082	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société BEST BETON demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-128 en date du 30 avril 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BEST BETON	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
03)	DOSSIER N° 2400092	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société BEST BETON, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-192 du 17 juin 2024 du Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin rendant redevable d'une astreinte journalière avec fixation d'un délai de sursis concernant l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Espérance » à Saint-Martin.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BEST BETON	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet

# 2ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 20/03/2025

Page: 2/4

Date: 25/02/2025

## 10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2400093	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société BEST BETON demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-195 en date du 17 juin 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière et l'unité de traitement de matériaux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BEST BETON	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
05)	DOSSIER N° 2400072	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Fitre de l'affaire	La société QUALITY BLOCKS demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-080 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende administrative de 20.000 euros pour exploitation illicite de la carrière située au lieu dit de "Espérance" à Saint-Martin	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	QUALITY BLOCKS	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
06)	DOSSIER N° 2400080	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Fitre de l'affaire	La société QUALITY BLOCKS demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-129 en date du 30 avril 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière et l'unité de traitement de matériaux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	QUALITE BLOCKS	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)

# 2ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 20/03/2025

Page: 3 / 4

Date: 25/02/2025

## 10 heures 30

07)	DOSSIER N° 2400088	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société QUALITY BLOCKS, demande au tribunal d'annuler l'arrêté 2024/196 du 17 juin 2024 du préfet de Saint-Martin de prescriptions de mesures conservatoire concernant l'exploitation de la carrière et de l'unité de traitement de matériaux, au lieu-dit Espérance à Saint -Martin	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	QUALITY BLOCKS	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
08)	DOSSIER N° 2400089	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société QUALITY BLOCKS, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-193 du 17 juin 2024 du Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin rendant redevable d'une astreinte journalière avec fixation d'un délai de sursis concernant l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Espérance » à Saint-Martin.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	QUALITY BLOCKS	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
09)	DOSSIER N° 2400073	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
09) Titre de l'affaire	La société SAINT-MARTIN AGREGATS demande	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE  au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-082 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende cite de la carrière située au lieu dit de "Espérance" à Saint-Martin
<u> </u>	La société SAINT-MARTIN AGREGATS demande	au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-082 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende
	La société SAINT-MARTIN AGREGATS demande administrative de 45.000 euros pour exploitation illie	au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-082 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende cite de la carrière située au lieu dit de "Espérance" à Saint-Martin

# 2ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 20/03/2025

Page: 4/4

Date: 25/02/2025

### 10 heures 30

10)	DOSSIER N° 2400081	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société SAINT-MARTIN AGREGATS, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-130 en date du 30 avril 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAINT MARTIN AGREGATS	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
11)	DOSSIER N° 2400090	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Fitre de l'affaire	La société SAINT-MARTIN AGREGATS, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-194 du 17 juin 2024 dU Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin rendant redevable d'une astreinte journalière avec fixation d'un délai de sursis concernant l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Espérance » à Saint-Martin.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAINT MARTIN AGREGATS	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
12)	DOSSIER N° 2400091	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société SAINT-MARTIN AGREGATS demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-197 en date du 17 juin 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière et l'unité de traitement de matériaux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAINT MARTIN AGREGATS	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)

Arrêté le 25/02/2025 Le président du tribunal

# 2ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 20/03/2025

Page: 1/1

Date: 25/02/2025

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e) de Madame SOLLIER et Madame BIODORE, Conseillères En présence de Monsieur SABATIER, Rapporteur public Madame LUBINO, Greffier

#### 11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2400037	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire	Mme M. G. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DR/ETR/RF/ 97823104SM du 31 mai 2023 prononçant l'obligation de quitter le territoire français sans délai de départ et signalement aux fins de non-admission dans le fichier des personnes recherchées	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G. M.	Maître GUILLAUME-MATIME Loïse (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	Préfet
02)	DOSSIER N° 2400038	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire	·	R/ETR/RF/ 97823069SM du 21 AVRIL 2023 prononçant le refus de délivrance, de ment provisoire, OQTF avec délai de départ, sans interdiction de retour
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. H.S.	Maître GUILLAUME-MATIME Loïse (Cour)

Arrêté le 25/02/2025 Le président du tribunal